



Jean Pierre Amougou Belinga sera ce jour devant le juge de Cour d'appel du Centre.

La demande de remise en liberté de Jean-Pierre Amougou Belinga avait été renvoyée pour ce 27 avril 2023.

Inculpé de « complicité de torture par aide » dans le meurtre de Martinez Zogo, les partisans d'Amougou Belinga espèreraient le voir en liberté.

La défense du milliardaire Ekang avait déposé le 23 mars dernier, devant la Cour d'appel du Centre, la requête de demande de mise en liberté provisoire. L'audience prévue pour 13 avril 2023 avait finalement été renvoyée pour 27 avril 2023.

En attendant la décision du juge de la Cour d'appel du Centre, certains acteurs de la scène sociopolitique s'interrogent : « Demain à Yaoundé aura lieu le résultat des délibérés pour la libération conditionnelle d'Amougou Belinga, le commanditaire du meurtre de Martine Zogo ! Amougou Belinga quittera-t-il la prison en chantant ? Restera-t-il en prison ? On saura enfin si la justice est la même pour tous les citoyens », a publié Calixthe Beyala le 26 avril.